



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 3 JUILLET 2023 à 19 H

| Nombre de membres              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 26                             | 29          | 19                                |

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Philippe VANHALST, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Audrey SERAFINI

**Conseillers Municipaux absents** : Paul GAILLARD, Lydie MILAD

**Délibération N° 84/23**

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE AU CAMPING DOMAINE DES ISCLES**

Rapporteur : Madame RICARD

Informe l'assemblée qu'afin de compléter son offre d'activités pendant les vacances scolaires, le service enfance-jeunesse met en place un partenariat avec le Camping Domaine des Iscles permettant d'avoir accès à titre gracieux aux équipements du camping.

La convention définit les engagements et les obligations de chaque partie, elle est signée entre le Camping Domaine des Iscles et la commune de La Roque d'Anthéron.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'accueil du public du service enfance-jeunesse au Camping Domaine des Iscles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**DIT** que la convention est conclue pour la durée de l'été 2023.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023 1

Application agréée E-legalite.com

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

  
Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le ..... 13 JUIL. 2023  
Et de la publication ou notification le ..... 13 JUIL. 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/07/2023 <sup>2</sup>

Application agréée E-legalite.com